

# COMPTE RENDU DU CHS DE LA DJS DU 19 JUIN 2009

En préambule, le syndicat FO prend la parole pour évoquer le refus de la Direction de tenir le CHS Extraordinaire, demandé par FO et la CGT, soit plus de la moitié des membres du CHS. C'est pourquoi l'ensemble des syndicats avait refusé de siéger le 5 juin.

Monsieur VUILLERMOZ (adjoint au Maire) explique que les points demandés étaient inscrits dans l'ordre du jour du CHS ordinaire, mais ce que nous voulions c'était un CHS spécial sur la santé au travail à partir du rapport du Dr BEUGNET ! L'administration accepte de commencer par ce sujet.

## RAPPORT D'ACTIVITE 2005/2007 et 2008 :

Le Dr BEUGNET (médecin du travail) explique qu'à son arrivée il avait d'abord établi un diagnostic de priorités sanitaires puis adressé une note à la Direction pour expliquer les actions à réaliser.

Il y avait un gros effort à faire sur la prévention de la légionellose dans les établissements recevant du public, une problématique chloramines et une autre sur le trichloréthylène et les maladies associées.

Une vraie dynamique a été engagée.... Mais le Dr demande, à chaque CHS, que les budgets d'entretien de la DJS soient doublés !

Le suivi médical des agents s'est amélioré mais le Dr s'inquiète de la réforme de la médecine du travail qui se prépare actuellement.

Par ailleurs, le nombre de médecins étant insuffisant, il est obligé d'organiser les visites médicales par priorités.

Il a constaté que les agents DJS sont trois fois plus hypertendus ou diabétiques qu'une population de référence d'Ile de France, conséquence probable d'une surcharge pondérale. Il préconise d'intégrer des activités physiques dans le cadre du travail.

Il insiste sur le suivi médical dès l'entrée au poste, puis régulier et même après la carrière professionnelle, en particulier pour les maîtres nageurs afin de bien cerner les maladies professionnelles.

1 % à 2 % des visites donnent lieu à une reconnaissance de maladie professionnelle liée au chlore,  
6 % à 8 % donnent lieu à une exemption, ce qui entraîne des problèmes d'effectifs.

Les troubles psychosociaux semblent d'ailleurs liés aux problèmes d'effectifs et de relation avec le public.

Il indique ne pas toujours être informé des modifications techniques et des produits employés en piscines, comme le veut le code du travail, et insiste pour être associé à leur choix.

Concernant les galets de chlore : c'est un produit nocif surtout par sa manipulation et en locaux confinés. L'idée de sachets biodégradables (comme pour le lave vaisselle) évoquée par FO est intéressante. L'installation de traitement par galets a été remplacée par 2 hipponix à la piscine de la Butte aux Cailles depuis le 8 juin 2009.

Concernant les EPI : le masque est efficace mais il faudrait un marqueur objectif pour savoir quand le changer. Il semble que ce type de masque existe en Allemagne. Il serait bon aussi d'en revoir l'ergonomie car il est difficilement supportable. Il préconise en cas d'accident aigu de mettre systématiquement une cartouche neuve par précaution.

La SUPAP évoque un dysfonctionnement de la ventilation à la piscine Dunois. La Direction a reconnu que de gros travaux sont à prévoir.

La CFDT demande la mise en conformité des extractions d'air.

La CGT demande qu'un plan quinquennal sur le système de ventilation des piscines soit élaboré et FO lit une déclaration sur ce sujet et demande que la DJS en fasse une priorité.

Par ailleurs FO demande si les asthmes professionnels liés aux dérivés chlorés sont les maladies les plus graves ou si il peut y avoir cancer ?

Le Dr BEUGNET explique que 3 maladies professionnelles ont été reconnues en 2003, après une étude datant de 1995 : la rhinite, l'asthme et l'insuffisance respiratoire. La problématique des cancers en est au stade de la recherche, l'Etat ayant demandé une étude à ce sujet il y a 2 ans.

La SUPAP revient sur la pratique du sport : Il y a 15 ans les agents pouvaient en faire le midi pendant leur pause. Maintenant avec le passage aux horaires continus, ils ne disposent plus que de 20 minutes. Ce qui ne leur permet pas non plus d'aller à la cantine.

L'ensemble des syndicats réitère leur demande de tickets restaurant ou la livraison d'un repas sur site.

Monsieur VILLERMOZ répond que la pratique d'un sport sur le lieu de travail serait une bonne chose mais qu'il ne peut l'accorder sur le temps de travail. Cela dit, la mise en place des 35 heures permet justement d'avoir les loisirs après. Il est favorable à la mise en place d'un comité de suivi des préconisations de la médecine.

Mme COULON KIANG (Directrice de la DJS) ne pense pas, elle, que cela soit nécessaire, elle estime que le CHS peut jouer ce rôle.

Concernant l'extension des horaires d'ouverture, les Maires d'arrondissements pourront faire des propositions mais cela ayant des conséquences sur les effectifs et le protocole ARTT, cela relève du Maire de Paris.

## BILAN DES ACCIDENTS DE TRAVAIL 2008 :

Diminution des accidents par chute ou liés à la manutention, par contre augmentation des accidents liés aux agressions.

## PREVENTION DU RISQUE LIE AUX LEGIONELLOS :

En 2008, il y a eu comme les années précédentes, une campagne de prélèvements (108 équipements prélevés : 74 % de résultats corrects, 20 % au niveau d'alerte, 6 % au niveau d'action). Dans ce cas, les douches ont été fermées.

Un cas de légionellose a été déclaré en 2008 par une personne ayant fréquenté le bain douche du Rocher, la production d'eau chaude a été entièrement refaite.

## REPONSES AUX QUESTIONS DU CHS PRECEDENT :

Travaux au bassin école Cler, repoussés à 2010 :

La programmation des travaux se fait avec les mairies qui peuvent avoir un autre ordre de priorité, c'était le cas.

Problème de la mise à l'eau des robots par un seul agent :

Il y a toujours 2 agents sur un site, c'est à l'agent de maîtrise d'organiser le travail.

### Bouton « alarme POSS » :

Ils seront progressivement installés sur tous les établissements où cela sera techniquement possible.

### Alcoolisme au travail et sanctions disciplinaires :

La directrice a souhaité relancer la procédure d'accompagnement des agents et demande que ce point soit mis à l'ordre du jour du prochain CHS. Elle reconnaît que le disciplinaire n'est pas la solution mais certains cas ne peuvent y échapper.

### Affaire CUTMAN :

Elle ne savait pas que l'agresseur revenait sur l'établissement, elle va demander à ce que le juge soit saisi du problème.

## BILAN DES INCIDENTS 2008 :

165 incidents recensés : 17 agressions physiques, 38 agressions verbales, 31 occupations illégales, 15 intrusions, 30 actes de vandalisme et 34 incidents entre utilisateurs.

## BILAN DES FEUILLETS DES REGISTRES HYGIENE ET SECURITE :

Les syndicats demandent à nouveau que ces registres ne soient pas dans les bureaux afin que l'ensemble du personnel y ait accès.

## PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS :

### Programmation des travaux :

M. VILLERMOZ explique que les budgets de réparations sont répartis par arrondissement. Les mairies et la DJS se concertent pour définir les priorités.

Les rénovations font partie du budget d'investissement de la Ville et votés par le Conseil de Paris. Mais dès qu'interviennent des problèmes de sécurité, ils sont pris en compte bien sûr.

Pour ce qui concerne les problèmes de chauffage à la Plaine de jeux de Bagatelle, les travaux (très chers) ne sont pas programmés pour 2009.... Sauf s'il arrive à trouver des crédits complémentaires.

Pour la piscine Nakache, il reconnaît qu'il y a toujours des défauts dans ce qui est prévu par les architectes.... et « qu'aujourd'hui il faut déterminer les priorités pour résoudre les problèmes ».

## DESIGNATION DES CHARGES D'ENQUETES EN CAS D'ACCIDENT :

M. CHAUVET (CGT) et M. PIGAGLIO (FO) comme suppléants.

Après quelques questions diverses la séance est levée.

Prochain CHS en OCTOBRE